

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le 1er projet de règlement no.513 portant sur la démolition d'immeuble

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 9 JUIN 2022 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au st-cypriendenapierville.com

Les intentions contenues dans ce projet de règlement sont les suivantes :

- Adopter un règlement régissant les demandes de démolition de bâtiment ayant été construit avant 1940.
- Les dispositions du présent projet de règlement touchent l'ensemble du territoire de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, CE 19 MAI 2022.

James L.Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier